



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 18 février 2019 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 1.2 Désignation du représentant de la Ville de Saint-Raymond pour agir auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux soit ajouté séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Autorisation en vue de la signature d'un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique visant des mesures d'atténuation pour le secteur du centre-ville en bordure de la rivière Sainte-Anne

1.2 Désignation du représentant de la Ville de Saint-Raymond pour agir auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (**point ajouté**)

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

19-02-057 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE VISANT DES MESURES D'ATTÉNUATION POUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

Attendu qu'à la suite des inondations survenues en 2014, la Ville de Saint-Raymond a interpellé le ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de pouvoir bénéficier du programme *Cadre pour la prévention des sinistres* (CPS) et ainsi identifier et mettre en œuvre des mesures de gestion des risques liés aux inondations causées par la rivière Sainte-Anne;

Attendu que le MSP a mandaté l'Université Laval afin d'évaluer le risque et d'identifier les mesures applicables;

Attendu que le rapport déposé par l'Université Laval présente un ensemble de mesures visant à atténuer les risques liés aux inondations, notamment d'investir pour la remise à niveau des digues du centre-ville, la réalisation d'études complémentaires et la mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'éducation du public;

Attendu que le montant total des coûts admissibles à une entente entre le MSP et la Ville de Saint-Raymond se chiffre à 2 751 000 \$;

Attendu qu'un protocole d'entente doit être signé avec le MSP à cet effet;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le protocole d'entente visant la mise en œuvre des recommandations du MSP dans le *Cadre pour la prévention des sinistres* (CPS).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

19-02-058 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND POUR AGIR AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désigne M. Jean Alain à titre de représentant de la Ville de Saint-Raymond pour agir auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

QUE celui-ci soit désigné comme *personne chargée d'administrer le commerce*.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 48.

François Dumont
Directeur général et assistant-greffier

Daniel Dion
Maire